



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/06/2018

DELIBERATION
n° CA 2018 - 85

***relative au nouveau dispositif des bourses d'excellence et de réussite
de la Faculté de droit et science politique***

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-6-1, L712-7

Vu le vote favorable du Conseil de la Faculté de droit en date du 7 novembre 2017

Vu le vote favorable de la CFVU en date du 12 juin 2018

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

La Faculté de droit et science politique accordera sur ses fonds propres (911 001 0001) :

- 10 bourses de 200 €, qui gardent le nom de bourses d'excellence, et qui prennent en compte exclusivement les résultats académiques.
7 bourses seront pour les étudiants de master
3 bourses pour les étudiants en licence 3 (les L1 et les L2 ne sont pas éligibles)
- 10 bourses de 400 €, appelées bourses de réussite, intégrant des critères sociaux pour des étudiants en manque de moyens. Tous les candidats devront transmettre leurs relevés de note. Concernant les étudiants salariés, ils devront fournir une copie de leur contrat de travail, en plus de leurs relevés de notes.
7 bourses seront pour les étudiants de master
3 bourses pour les étudiants en licence 3 (les L1 et les L2 ne sont pas éligibles)

Article 2

Une commission ad hoc sera créée pour l'examen des dossiers de candidature. Elle sera composée de deux assesseurs du doyen de la Faculté de droit, et d'un élu étudiant du conseil de la faculté de droit.

Article 3

Pour l'année 2018, le calendrier est le suivant :

30 septembre 2018 : date limite de candidature

20 octobre 2018 au plus tard : Réunion de la Commission

31 décembre 2018 au plus tard : paiement effectif des bourses aux étudiants

La présidente du conseil d'administration,

